



WAL INFO



Pourquoi un projet éolien sur les territoires de Walincourt-Selvigny et d'Haucourt-en-Cambrésis ? Et pourquoi le Conseil Municipal y est favorable ?

Historique

Un premier travail de planification de l'éolien dans le Cambrésis a été mené dès 2007 à l'échelle du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale).

En 2008, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (4C) a lancé une étude de Zone de Développement Eolien sur son territoire.

Ces deux documents territoriaux de planification ont confirmé l'intérêt du développement d'un projet éolien sur les deux communes.

En 2010, le « Grenelle de l'Environnement » a fixé des objectifs, portant à 23% la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à horizon 2020. Ces objectifs ont été confirmés par les Conférences environnementales de 2012 et 2013, puis au travers de la « Loi sur la transition énergétique » qui vise à porter cette part à 32% d'ici 2030. L'éolien contribuera massivement à ce développement.

Au niveau du Nord-Pas de Calais, le Schéma Régional Eolien a classé ces territoires en zone favorable pour le développement éolien.

L'unanimité des documents de planification confirme l'intérêt d'un développement éolien sur les communes de Walincourt-Selvigny et d'Haucourt-en-Cambrésis.

La plaine est ventée, et des possibilités de raccordement s'offrent à proximité, d'où l'intérêt de réaliser ce projet.

Quelle est l'ampleur du projet ?

Le projet est de petite taille. Ainsi, 6 éoliennes sont prévues : 5 sur le territoire de Walincourt-Selvigny et 1 sur Haucourt-en-Cambrésis.

Les éoliennes ont une hauteur totale de 150 mètres en bout de pales. Au total, elles produiront l'équivalent des besoins annuels en électricité d'environ 17 000 habitants.

Quel est le calendrier prévisionnel du projet ?

L'enquête publique devrait intervenir d'ici l'été 2015 (elle dure 1 mois). C'est à ce moment que le Conseil Municipal, alors en possession de tous les éléments (ce qui n'est pas le cas actuellement) et soucieux d'éviter les polémiques souvent générées par les réunions publiques a décidé d'ouvrir la discussion à tous les administrés. Les plus concernés pourront être reçus en mairie lors d'entretiens personnalisés.

Le dossier sera instruit par les services de l'Etat (Préfecture). Le démarrage prévisionnel des travaux pourrait intervenir à compter de la fin 2016.

Comment est monté ce projet ?

L'installation d'un parc éolien est très réglementée. Le développeur doit en effet respecter des critères très stricts vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à laquelle sont soumis les parcs éoliens.

En France le parc éolien doit se situer au minimum à 500 mètres des habitations. Dans ce projet, l'éolienne la plus proche se situe à 890 mètres de la première habitation de Selvigny, et à 650 mètres de la première habitation d'Haucourt-en-Cambrésis.

Au niveau acoustique, la réglementation est elle aussi très stricte. C'est pour cela que des mesures acoustiques ont été réalisées au printemps dernier afin de mesurer le bruit résiduel de jour comme de nuit (bruit de l'environnement actuel sans éolienne). Après simulations, les implantations ont été déterminées à partir de cette étude, afin que le parc éolien génère le moins d'impact acoustique possible.

Les habitants de Walincourt-Selvigny qui ont participé le 25 Octobre dernier à la visite du parc du Seuil de Bapaume (Le Transloy, 62), ont constaté que les machines n'avaient pas d'impact acoustique sur le village. Le critère acoustique est d'autant plus déterminant dans le choix du nombre d'éoliennes et de leur implantation, que le Préfet peut ordonner le bridage de machines pour diminuer les éventuels impacts. Dans ce projet, aucun critère n'a donc été sous – estimé, afin d'éviter toutes mesures administratives contraignantes.

Le dossier d'étude d'impact comporte aussi un volet paysager. Le projet qui a été retenu est celui qui comporte la meilleure lecture paysagère, grâce à son implantation en deux alignements parfaitement parallèles.

Y a-t'il un impact pour la faune ?

Là aussi, le projet est le résultat d'une étude écologique menée depuis plusieurs saisons et qui a consisté dans un premier temps à relever, aux différentes périodes de l'année, la présence ou non de différentes espèces (gibier, oiseaux, chauves-souris...). Le dossier d'étude d'impact comporte aussi un volet très complet en la matière. L'impact est très limité.

Les oiseaux évitent facilement les éoliennes, rendant la mortalité proche de zéro, quand dans le même temps, le réseau routier provoque chaque année la mort de 30 à 100 oiseaux par kilomètre, ou le réseau électrique, de 40 à 120 oiseaux par kilomètre !

Quant aux autres espèces, comme le gibier en général, on recense sur les parcs existants une présence identique à la période antérieure à l'installation des éoliennes. Même s'il n'approche pas immédiatement le parc durant sa phase de travaux, le gibier reste présent et en nombre une fois le

parc en service, des agrainoirs étant régulièrement disposés au pied de certaines machines par les chasseurs.

Des comptages réalisés régulièrement par les Fédérations des Chasseurs, dans des zones concernées par des parcs éoliens confirment ces informations.

Les études menées sont-elles objectives ?

Par souci de neutralité vis-à-vis des services instructeurs de l'Etat, vis-à-vis des élus et des habitants, le développeur éolien ne réalise pas lui-même ces études sensibles (acoustique, écologique, paysagère...). Des cabinets tiers, dont le travail est reconnu, n'ayant aucun intérêt dans le projet, réalisent ces travaux en totale impartialité.

Mon habitation va-t-elle perdre de la valeur ?

Sûrement pas ! Cette fausse idée est brandie régulièrement par des opposants. Elle vise à choquer les personnes en les terrifiant sur un sujet qui leur tient à cœur : leur habitation, qui a une valeur patrimoniale et sentimentale. Cette thèse est largement contrecarrée par des études menées par des réseaux de notaires et aussi d'agents immobiliers, ou encore par le témoignage d'élus ou d'habitants concernés par un parc éolien. Il n'y a pas d'effet - prix- sur la valeur des habitations.

A l'inverse, une commune qui dispose d'éoliennes perçoit des recettes fiscales en conséquence, ce qui lui permet, a fortiori dans nos communes rurales, de devenir en capacité de financer des projets au profit de ses administrés. De ce fait, elle peut maintenir son tissu d'activité et donc son niveau de population, ce qui est particulièrement important au vu de la diminution constante des dotations de l'Etat.

Y a-t 'il un impact sur ma santé ?

Là encore, l'étude de danger qui fait partie intégrante du dossier d'étude d'impact est sans appel : le risque sur la santé humaine est de zéro ! Aucun impact non plus de par le transport de l'électricité qui se fait par câbles enterrés au minimum à 1 mètre de profondeur. La présence à Caullery d'un poste électrique ne crée pas d'impact sur la santé malgré la densité des câbles aériens, les éoliennes encore moins !

Il y a bien plus de risques à utiliser un four à micro-ondes, que de vivre à proximité d'un parc éolien.

Et la réception télé et internet ?

Internet étant fourni par un câble téléphonique auprès de votre maison, les éoliennes n'ont pas d'impact sur la connexion Internet.

Concernant la réception télévisée, il peut y avoir un impact, selon l'orientation du parc vis-à-vis des habitations. Si tel était le cas, les habitants concernés devront se manifester en mairie, une enquête sera alors réalisée auprès de chacune des habitations, et l'intervention d'un antenniste sera programmée (réorientation de l'antenne, pose d'un adaptateur...). Cette intervention est à la charge exclusive de l'exploitant du parc éolien (obligation auprès de l'Agence Nationale des Fréquences et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel).

Combien va coûter le parc pour la commune ?

Rien. La commune, ses habitants ne dépensent pas un centime d'euro pour le parc éolien, que ce soit en phase d'études, de construction ou d'exploitation.

Au contraire, notre Commune, la Communauté de Communes, le Département et la Région percevront chaque année des recettes fiscales qui profiteront à tous (Taxe sur le Foncier Bâti, Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau, Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

En plus, la commune percevra une indemnité annuelle de voirie ainsi que la taxe d'aménagement. Tout cela n'est pas neutre et devrait représenter en l'état actuel des négociations 7 points d'imposition épargnés. La commune percevra entre 30 000€ et 40 000€ PAR AN pendant toute la durée d'exploitation avec en plus un capital d'environ 75 000€ en travaux d'accompagnement et d'embellissement divers. Pour la communauté de communes, dont nous sommes, faut-il le rappeler, également les contribuables et les administrés, les retombées seront là d'environ 90 000€ par an (cette fois pour 6 éoliennes avec Haucourt)

Que deviendront les éoliennes à la fin de leur exploitation ?

Elles seront démontées, et cela aussi demeure à la charge exclusive de l'exploitant éolien. L'arrêté ministériel du 26 Août 2011 l'oblige à déposer au minimum la somme de 50 000 euros par éolienne sur un compte séquestre (Caisse des Dépôt et Consignations), somme réactualisée chaque année. Faute de quoi le Préfet interdit l'installation du parc ! Cette somme financera le démantèlement de chaque éolienne.

Cela garantit à la commune, ses habitants, les propriétaires des terrains, le démantèlement complet du parc, et ce, quel que soit le contexte économique et financier de l'exploitant éolien.

L'exploitant du parc éolien devient-il propriétaire des terrains ?

Non, le propriétaire initial du terrain qui reçoit l'éolienne reste toujours propriétaire du terrain, ainsi que ses héritiers par la suite. Il en loue une partie (environ 20 ares) à l'exploitant éolien, par bail emphytéotique (longue durée). L'exploitant éolien est quant à lui propriétaire et responsable des éoliennes.

Le bail est signé devant un notaire et enregistré à la Conservation des Hypothèques.

La société éolienne est-elle fiable ?

L'entreprise qui dirige ces études de faisabilité, exploite elle-même ses parcs éoliens. C'est une entreprise régionale (Lille) composée de 10 personnes pour la partie « études » et de 6 personnes pour la partie « construction et exploitation ». Elle dispose de sérieuses références dans la région, et est réputée comme le principal développeur dans le secteur Artois-Cambrésis.

Conclusion :

Le projet est très bien engagé, cependant rien n'est encore totalement finalisé, des négociations sont toujours en cours avec les différents partenaires. Nous vous tiendrons évidemment au courant de l'évolution du dossier. Rien ne vous a jamais été caché que ce soit par voie de presse ou par notre bulletin municipal.

Le Maire Daniel FIEVET

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Organiser l'avenir de Walincourt-Selvigny

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme

Procédure

La commune de Walincourt Selvigny a engagé en 2005 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui a fait l'objet en 2009 d'un rejet par le contrôle de légalité de la Préfecture. Le SCoT du Cambrésis étant en cours d'élaboration, les élus ont souhaité attendre la validation de ce dernier avant de relancer une procédure d'élaboration du PLU.

Le document réalisé en 2009 constitue une base importante de travail qu'il s'agira de réinterroger au regard des prescriptions du SCOT, du SDAGE, du Grenelle de l'Environnement, des nouvelles dispositions de la loi ALUR, mais aussi des nouvelles opportunités. Walincourt Selvigny souhaite notamment revoir ses orientations de développement à vocation habitat.

Pour les élus de Walincourt Selvigny, la reprise du PLU marquera la formalisation des réflexions engagées depuis de nombreuses années sur le territoire.

Le PLU est un outil d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement à l'usage de tous, habitants actuels et futurs comme élus. Il est composé de plusieurs éléments : un diagnostic, un PADD, des orientations particulières d'aménagement, un zonage, un règlement, ...

Le PLU définit les règles de vie sur le territoire, en délimitant les zones constructibles ou non, et en précisant leur vocation. Il impose les dispositions pour assurer le renouvellement urbain, préserver le cadre de vie et encadrer la pression foncière. L'élaboration du PLU doit s'inscrire dans une démarche de développement territorial durable à long terme. Le PLU est donc une véritable réflexion à propos du projet communal et des orientations de développement.

Qui élabore le Plan Local d'Urbanisme ?

Le Conseil Municipal prend l'initiative de réaliser le PLU, et débat tout au long de son élaboration sur les orientations d'aménagement et de développement à explorer.

La Commission Urbanisme de la commune, et avec la contribution d'urbanistes et de paysagistes externes, étudie les orientations et élabore le dossier du PLU

Les services de l'Etat vérifient la validité juridique du PLU

Les habitants et les associations participent tout au long de la procédure au travers de la concertation et des enquêtes publiques.

Lexique :

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPA : Personnes Publiques Associées

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Loi ALUR : loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Renoué, 24 mars 2014

La concertation : une participation citoyenne

Pendant toute la durée d'élaboration du PLU, l'information est diffusée le plus largement possible afin de recevoir les remarques et les réactions des partenaires et de l'ensemble des habitants de Walincourt-Selvigny. Comprendre et faire partager au plus grand nombre le projet de territoire constitue un gage de réussite pour la mise en oeuvre du PLU

La concertation a pour objectif d'impliquer un large panel d'acteurs, et elle donne la possibilité à la population d'exprimer son avis sur les grandes orientations d'aménagement et projet de développement de la commune.

Les moyens mis à disposition : un registre est mis à disposition durant toute la phase d'élaboration du PLU, des panneaux synthétisant les différents documents qui composent le PLU exposés à chaque étape (diagnostic, PADD, règlement ...), des articles de presse, des réunions publiques, ...

Le Plan Local d'Urbanisme

Les pièces du PLU

1 Le rapport de présentation

Il est composé d'un diagnostic et il expose les enjeux et les dispositions prise pour atteindre les objectifs de développement urbain fixés.

3 Les orientations particulières d'aménagement et de programmation

Elles déclinent les orientations du PADD localement, sur des secteurs de projet définis.

5 Le règlement

Il fixe les règles applicables à suivre pour chaque zone définie

2 Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la définition du projet urbain. Il pose les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement.

4 Les documents graphiques

Ils permettent de délimiter les zones urbanisées, à urbaniser, agricoles et naturelles.

6 Les annexes

Elles concernent les dispositions en matière d'assainissement, de servitudes, des risques,

Le PLU, un document au service d'un développement territorial durable

Le développement durable est la réponse apportée aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Un politique de développement durable assure la continuité du développement social, urbain et économique dans le respect de l'environnement et de la biodiversité sans compromettre les ressources naturelles.

En matière d'aménagement et de développement territorial, une politique en faveur du développement durable permet d'assurer les continuités écologiques nécessaires à la biodiversité, d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants actuels et futurs, d'encourager et d'engager des actions respectueuses de l'environnement.

La procédure de PLU s'inscrit dans cette démarche, et son élaboration se fait à partir des réalités locales grâce aux données sociales, économiques et environnementales afin de permettre un développement territorial durable.



La loi ALUR du 24 mars 2014 : des nouvelles dispositions à prendre en compte

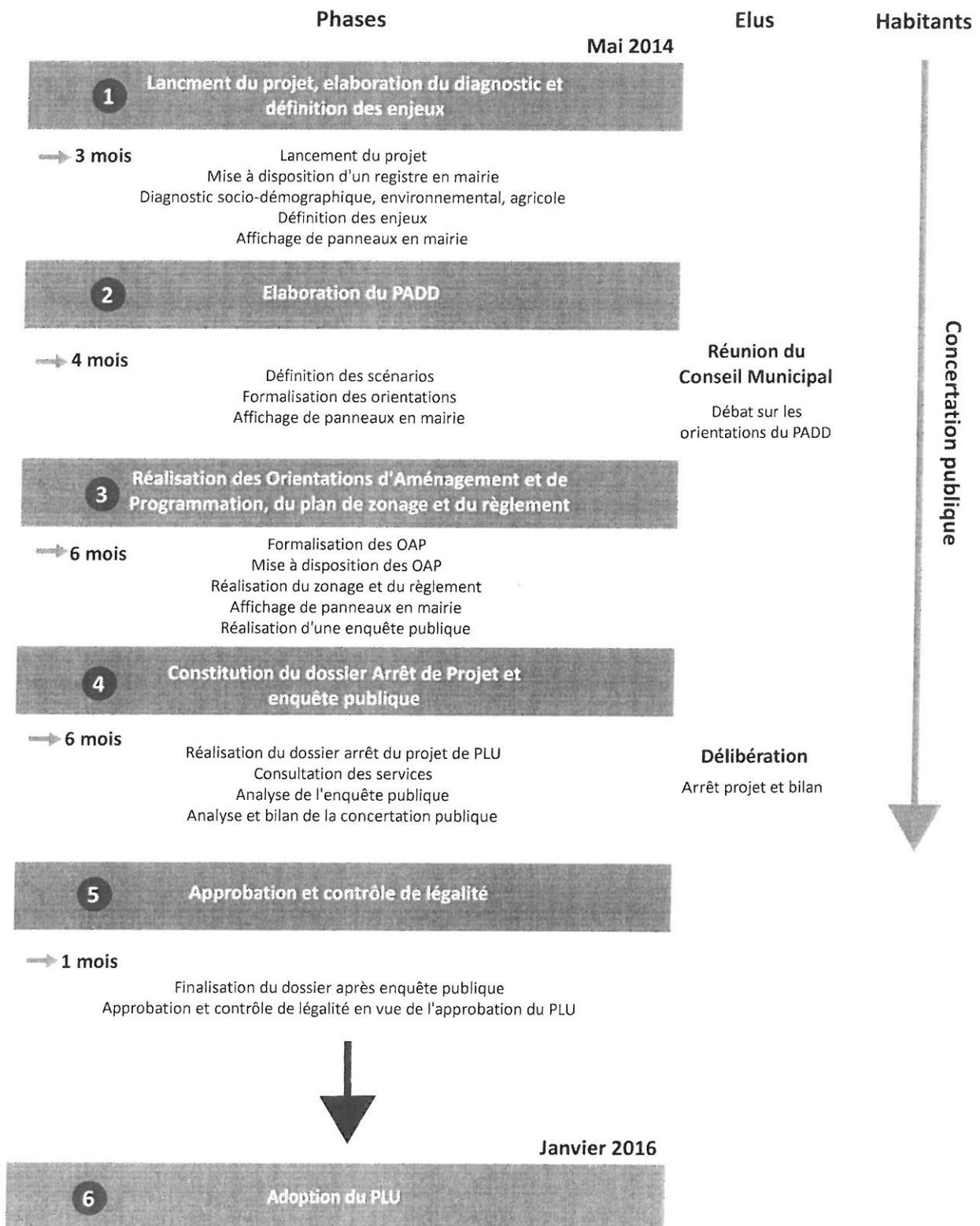
En matière d'aménagement, les lois et directives prises ces dernières années tendent à renforcer la cohérence territoriale en termes d'aménagement durable et d'urbanisme raisonné.

La loi ALUR adoptée le 24 mars 2014 renforce la prise en considération de l'environnement et de la biodiversité dans l'élaboration des règles d'urbanisme.

Modernisation des documents d'urbanisme, lutte contre l'étalement urbain, mesures en faveur de la densification des espaces urbains, prise en compte de la qualité paysagère ... sont d'autant de dispositions vers un développement urbain harmonieux et respectueux de la biodiversité.

Le Plan Local d'Urbanisme

Procédure d'élaboration et calendrier prévisionnel





Travaux rue de Cambrai

Commencés début novembre et devant se terminer pour la fin de cette année les travaux de réfection des trottoirs de la rue de Cambrai pour un montant total de 155 000 € HT sont en cours.

Après proposition d'un projet initié par un bureau d'études et en tenant compte dans la mesure du possible des observations des riverains consultés courant juillet 2014, la municipalité a finalisé le projet

de réfection des trottoirs du bas de la rue de Cambrai.

Financés à hauteur de 30000 € par une subvention du Conseil Général, auxquels s'ajoutent 10000 € accordés par Madame Delphine Bataille -sénatrice-sur sa réserve parlementaire, la somme restant à la charge de la municipalité ne nous a pas permis de réaliser l'enfouissement des réseaux d'un coût supplémentaire estimé à plus de 200 000 €, somme jugée trop importante de l'avis de la majorité du conseil municipal invité à se prononcer sur ce point.



La création d'espaces verts (7000€ environ) totalement financés par la commune et l'installation d'un éclairage plus performant, pris en charge par la communauté de communes, donneront une nouvelle perspective visuelle.

Enfin la mise en place d'un feu "intelligent" permettra de réduire la vitesse dans cette artère très fréquentée, son coût de 15000 € étant lui aussi subventionné à 80% par le Conseil Général.



D'autres "divers travaux" en différents lieux de la commune permettront de remettre en état et en sécurité quelques trottoirs ou chaussées. Ces "travaux" pour plus de 50 000 € sont eux totalement à la charge de la commune !

F.Lefebvre

Dates à retenir

La distribution des colis de Noël pour les personnes de plus 65 ans de la commune de Walincourt-Selvigny aura lieu le Samedi 20 décembre au matin à partir de 9 heures



-Vœux du Maire

Samedi 10 janvier 2015 à 18 heures salle du château.

Calendrier des fêtes

Vendredi 5 samedi 6	TELETHON	
samedi 13	Ste Barbe	salle de l'étoile
dimanche 14	marché de Noël de l'AFR	salle du château
mercredi 17	Noël des enfants du Football	salle du château
vendredi 19	chants de Noël école maternelle	salle du château
vendredi 19	concert de Noël Union Musicale	église St Pierre
samedi 20	repas Wal'flèches	salle du château

Ecole Gaston Bricout et Anciens Combattants

Chaque année le Groupe du Nord de l'Union Nationale des Anciens Combattants organise un concours intitulé « Mémoire Vivante » réservé aux élèves de CM2 et dont les épreuves se limitent à la guerre 1914-1918-

Avec l'arrivée l'an passé de Yann Bourdet Directeur de l'école Gaston Bricout et Maître du CM2, nous avons pu à nouveau inscrire cette école au concours et encourager sa participation.

Le thème de cette année se limitait à l'année 1914. Des questions bien sûr, mais aussi la rédaction d'un texte devant évoquer ou relater la vie des soldats dans le conflit.

Trente et un élèves ont participé et à l'issue de la correction –anonyme- trois élèves ont été retenus pour lire leurs textes lors des cérémonies du 11 novembre et être récompensés. Ce qui fut fait.

Le règlement départemental – très structuré- nous demande d'envoyer la meilleure copie aux responsables d'arrondissement afin de la confronter aux autres meilleures copies des écoles ayant participé. Ce qui fut fait.

Et nous avons eu le plaisir d'apprendre que le texte de Tom de Bruyn de l'école Gaston Bricout s'avérait être le meilleur de l'arrondissement ... ce qui lui permettra, le 29 de ce mois à Lille de le lire lors de l'Assemblée Générale des Anciens Combattants et de le confronter aux sélectionnés des autres arrondissements... et bien sûr d'être récompensé.

Toutes nos félicitations à ce jeune élève, imprégné par ses lectures des réalités vécues par les Poilus de la Grande Guerre comme en témoigne le texte ci-dessous.

Merci à Monsieur Bourdet pour son engagement.

Et attendons !

Eté 1914 : alors que je rentre tranquillement chez moi, je trouve ma Femme en pleurs dans la cuisine. Elle me tend une lettre reçue le matin même ; je lis à mon tour, et découvre ce qui va changer ma vie à jamais. Me voilà réquisitionné à la guerre. Je dois partir sur le champ.

Octobre 1917 : cela fait déjà 2 ans que je me bats dans les tranchées. Il fait froid, je vais passer mon 3^{ème} hiver à combattre l'ennemi.

Cette nuit est horrible comme toutes les autres, toujours ces bombardements, ces rats, ces mitrailleuses qui raisonnent dans ma tête et qui m'embêtent. Beaucoup de mes camarades sont morts et nous ne pouvons pas tous les enterrer ce qui fait le festin des rats. La puanteur et les images d'horreur s'accroissent de jours en jours, mais il faut résister.

Je pense à ma femme et à mes enfants ; je n'ai pas eu de nouvelles d'eux depuis longtemps. Que font-ils ? Où sont-ils ? J'espère les revoir un jour. Dans sa dernière lettre, ma femme expliquait qu'elle fabriquait des obus à longueur de journée. Je pense que les obus vont accélérer la guerre. J'avais pitié pour mes camarades.

Demain matin nous allons livrer une énorme bataille. Nous, les gueules cassées, avons encore un peu de force avec nos alliés pour attaquer l'ennemi. Malheureusement je ne savais pas que ce serait mon dernier combat : mon corps fut transpercé par une baïonnette ennemie.

Avons-nous gagné cette guerre ?

Tom de Bruyn

Téléthon 2014

AU COLLEGE FRANCOIS VILLON

Le collège mène une action dans le cadre du Téléthon afin de sensibiliser les jeunes face au handicap (course en « aveugle » en binôme) et vente de porte-clefs.

VENDREDI 5 DECEMBRE 2014

A 20 h 00 - Eglise St Pierre à ESNES :

- *CONCERT des chorales de BERTRY, BUSIGNY, SOLESMES et WALINCOURT-SELVIGNY pour un moment de qualité toujours apprécié.*

SAMEDI 6 DECEMBRE 2014

De 8 h 00 à 21 h 00 - à la salle François Ciupa :

- *défi chrono de javelots.*

A la mairie – de 8 h 30 à 13 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 :

- *VENTE de pâtisseries et objets Téléthon.*
- *COLLECTE dans l'urne.*

Sur la place Jean Jaurès :

*A 14 h 00 – Départ en face de la mairie des marcheurs pour **une RANDONNEE de 10 km** (participation 2,50 € boisson comprise pour les adultes et 1.50 € pour les enfants) avec dictée à l'arrivée à la salle des fêtes de Caullery pour ceux qui le désirent (participation 2.00 €).*



C.L.I.C. de la Vallée du Haut-Escout

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
Maison Médico-Sociale — 1 A, rue Jean Jaurès
59159 MARCOING

Le C.L.I.C. a pour objectif d'assurer une meilleure complémentarité entre les acteurs médicaux et sociaux pour optimiser la prise en charge des personnes âgées.

Le C.L.I.C. s'adresse à toutes les personnes concernées par l'avancée en âge et la perte d'autonomie.

Accueil, Écoute, Informations, Conseils, Orientation, aide à la décision, soutien,...

Le C.L.I.C. est un lieu d'accueil, de proximité, d'écoute, de suivi et de confidentialité. Il propose des réponses individuelles et appropriées aux besoins de chaque personne de plus de 60 ans et de son entourage.

Avec votre accord et en respectant votre libre choix,

le C.L.I.C. vous accompagne dans vos démarches et coordonne la mise en place des différents intervenants médicaux et sociaux.

Des renseignements sur :

- ▶ **Les services de maintien à domicile** : aides-ménagères, auxiliaires de vie, gardes-malades, R.E.S.CO.M. (Réseau de soins), service de portage de repas à domicile, S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers A Domicile), téléalarme...
- ▶ **Les structures d'hébergement** : maisons de retraite, foyers-logements, hébergement temporaire, accueil de jour, accueil familial...
- ▶ **Les aides au maintien à domicile** : A.P.A., A.R.D.H. (CARSAT), P.C.H., allocations d'entraide, dossier de surendettement, fonds de secours cancer, demande de carte d'invalidité...
- ▶ **La vie pratique** : amélioration de l'habitat, service d'accompagnement (transport), aides techniques...
- ▶ **Les mesures de protection juridique** : curatelle, tutelle, signalement.
- ▶ **La vie culturelle** : animations, Clubs des Aînés...

Avec le soutien de :



Évaluer, Accompagner et Coordonner

Le C.L.I.C. prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des retraités et personnes âgées : soins, aide aux actes de la vie courante, accompagnement, qualité et confort du lieu de vie, Mais également la vie sociale et culturelle.

Le personnel du C.L.I.C. peut se rendre au domicile afin d'évaluer la situation, votre degré de dépendance, le besoin d'aide, et ainsi vous proposer les solutions les mieux adaptées.

Le C.L.I.C. assure également le suivi du plan d'aide mis en place.

Des actions collectives et des groupes de travail

Le C.L.I.C. organise :

- ◇ Des actions en faveur des malades « Alzheimer » et de leurs aidants.
- ◇ Des réunions d'information, des conférences-débats animées par des professionnels (nutrition, maladie d'Alzheimer, maltraitance...).
- ◇ Des animations conviviales et de lutte contre la solitude (théâtre, spectacles...) notamment dans le cadre de « La Semaine Bleue ».
- ◇ Des ateliers ludiques destinés aux personnes âgées de 55 ans et plus (ateliers gymnastique douce : 2,60 € / atelier)...

Toutes les interventions du C.L.I.C. sont GRATUITES

N' hésitez pas à nous contacter du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30

Sur rendez-vous :

Melle Juliette WALLERAND, Coordinatrice Assistante Sociale
Mme Sylvie QUIÉVREUX, Assistante de Direction
Melle Delphine HEPNER, Psychologue

Tél. : 03.27.82.83.84

Portable : 06.30.34.55.02

Fax : 03.27.82.59.39

E-mail : clicvalleehautescout@hotmail.fr